

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Yvan LEMETEYER, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoit RABEL, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Yohan CAPITAINE, M. Jean-Michel LERIVRAY excusé, Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Danielle RENARD.

Secrétaire : Mme RENAULT.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Subventions 2018 aux associations.

Délibération n° 2018/06/05-01.

Sur proposition des commissions municipales « associations, fêtes, cérémonies, sports, jeunesse, culture, tourisme » et « finances » qui ont examiné les demandes reçues, le conseil municipal, à l'unanimité (hormis les abstentions mentionnées au regard de certaines associations), a attribué les subventions suivantes pour 2018 qui seront imputées au compte 6574 du budget :

NOM DE L'ASSOCIATION	montant attribué	observations
ASSOCIATIONS DU VAL ST PERE		
Aéroclub des Grèves	200 €	
Aéroclub de Grèves – subvention exceptionnelle achat défibrillateur	500 €	
Amicale des Anciens Combattants	200 €	
APE les Petits Princes de St Ex	500 €	
APE les Petits Princes de Ex – vide grenier	200 €	
Club de l'Amitié	200 €	
Football Club	1 550 €	
Football Club – entretien terrains	3 630 €	Diminution compte tenu de la fin de la participation à l'entretien des terrains par l'association fin août 2018.
Société de Chasse	150 €	
TC VAL	300 €	
TC VAL - raid de la Baie	500 €	

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 05/06/2018

TC VAL – soutien école de triathlon	150 €	
VAL Animations Loisirs	2 400 €	
MJE (Musique Jouons Ensemble)	400 €	Compte-tenu de la participation aux différentes animations.
ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIVES		
Canoë Club Avranches	100 €	
Cercle des Nageurs Avranches	100 €	
Club Gymnique de la Baie Avranches	100 €	
Club Subaquatique de la Baie du Mont St Michel Avranches	300 €	Abstention de M. RABEL
Avranches Sports Loisirs	200 €	
PLAvranches handball	200 €	
Club d'Escalade de l'Avranchin	100 €	
St Michel Avranches basketball	100 €	
Athlétic Club Avranches	100 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES ACTIVITES LOCALES, LOISIRS ...		
Comice Agricole Avranches	100 €	
Université Inter-Ages Section Avranches	200 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES DE SOUTIEN POUR MALADIES OU ASSIMILEES		
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Sud Manche	150 €	
APAEIA Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin	300 €	
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	150 €	
Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer St Lô	200 €	
Croix Rouge Française – Délégation locale Baie du Mont St Michel	100 €	
FNATH Fédération Nationale des Accidentés de la Vie – section Avranches	100 €	
Association des Paralysés de France – Délégation Manche Cherbourg en Cotentin	100 €	
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Association Passerelles Avranches	100 €	
Station de sauvetage en mer SNSM « Les Frégates » Baie du Mont St Michel	100 €	
TOTAL ATTRIBUE	13 780 €	

En ce qui concerne le Comité des Fêtes du Val St Père, M. THEAULT a fait savoir que les membres du comité, comme l'an dernier, ne demandent pas de subvention cette année.

Revalorisation du loyer du logement communal 15 Rue St Pierre.

Délibération n° 2018/06/05-02.

Mme le Maire rappelle qu'il avait été convenu de revoir les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 15 rue St Pierre occupé par Mme HARDY Sandra, l'échéance est au 1^{er} juillet. Le loyer actuel est de 504.05 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 509.33 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Adhésion au service mutualisé proposé par Manche Numérique pour le Délégué à la Protection des Données personnelles.

Délibération n° 2018/06/05-03.

Mme le Maire indique que dans le cadre du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un délégué à la protection des données personnelles doit être nommé pour la commune.

M. BLIER ayant assisté à une réunion à ce sujet, il est indiqué que le Syndicat mixte Manche Numérique va mettre en place un service mutualisé.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données personnelles (DPD) proposé par Manche Numérique ;
- d'attendre de connaître les tarifs que Manche Numérique pourra mettre en place pour ce service mutualisé afin de formaliser un accord définitif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Antenne MiMo sur l'église.

Délibération n° 2018/06/05-04.

Mme le Maire rappelle le courrier de Manche Numérique du 30/03/2018 reçu le 05/04/2018 dont elle avait déjà fait part lors de la réunion de conseil du 10 avril dernier et des échanges qui ont suivi avec Manche Numérique.

M. BLIER rappelle qu'il n'a pas été donné suite à la réunion publique demandée.

Pour mémoire, ce courrier faisait état d'une connexion sur le relais risquant d'arriver à saturation à court terme. La solution consiste à déployer un faisceau hertzien « licencié » entre les relais de Juilley et St Quentin sur le Homme nécessitant la

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 05/06/2018

délivrance d'une licence par les services de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) demandant plusieurs mois.

Elle demande donc au conseil de se positionner sur les choix évoqués dans ce courrier consistant soit à ouvrir le relais du Val St Père sans attendre, quitte à devoir limiter le débit des connexions des clients en attendant le faisceau définitif entre Juilley et St Quentin sur le Homme (choix 1), soit à attendre le déploiement du faisceau définitif entre Juilley et St Quentin sur le Homme pour ouvrir le relais du Val St Père (choix 2).

Le conseil municipal s'est prononcé à 11 voix pour le choix 1, 1 voix pour le choix 2 et 2 abstentions ; considérant qu'il faut avancer sachant qu'aucun délai précis n'a été donné dans tous les cas.

Questions diverses.

- Mme le Maire fait part des devis signés dans le cadre de la délégation marchés publics.

- Travaux rue des Mares : M. BLIER indique que les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Avranches Boulevard Pasteur et Rue des Mares pour laquelle la commune est en partie concernée sont démarrés. Ils s'étaleront jusqu'en septembre. Il est rappelé que la commune participe financièrement pour sa part déduction faite des subventions attribuées à l'ensemble du projet.

- Travaux d'entretien de voies côtières : Mme le Maire fait part de l'accord reçu de la DDTM pour la mise en œuvre d'un coulis sur les voies côtières dont la commune a la charge.

- Urbanisme : M. BLIER fait part du permis de construire accordé depuis le dernier conseil.

- Prochain conseil : 5 juillet en priorité ou 12 juillet.